



ECOLE ELEMENTAIRE ARC-EN-CIEL

✉ 4 le clos d'Enneval
27120 Ménilles

☎ 09 67 19 57 19

@ ce.0271535x@ac-rouen.fr

Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°1 Du Mardi 7 novembre 2017 à 17h30

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la rentrée
2. Les élections des délégués de parents d'élèves
3. Le règlement Intérieur et vie scolaire
4. La coopérative
5. Les événements et les projets
6. Les travaux et projets de la mairie
8. Les questions diverses

Présents :

Municipalité: M. Michel MARCHAND, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires et du budget, Mme Véronique LE RAY, conseillère municipale, Mme Virginie MORVAN, adjointe au maire

Equipe enseignante : Madame Zahia HAMZA CHERIF, directrice des écoles élémentaire et maternelle, Mme Laurence BRICOUT, enseignante en CP, Madame Isabelle DIDIER, enseignante en GS/CP, Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE1, Mme Laurence BENOIST enseignante en C1/CM1, Mme Amy DUPUIS enseignante en CE2, Mme Elodie LETOURNEL, enseignante en CM2.

Parents d'élèves : Mme Christelle FERRAND maman d'Elyne en CE1/CM1, Mme Céline CARION maman de de Lylia en CE2, Mme Géraldine GAUDRE maman de Roxane en CE2, Mme Charlène CHOLET maman de Nolhan en CM1, Madame Stéphanie BALESTIBAUT maman de Maxime en CE2, M. Ludovic GEAIFFRAI papa de Cléo en CP, Mme Elise GUICHET, maman d'Emma en CE2, M. Cristophe MASSONET, papa de Louise en CP, Mme Angélique EXARE, maman de Nathan en CP .

Excusés : Mme Magali NEDELLEC, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de Evreux 2, M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles, Mme Emmanuelle GUIOT, enseignante en CM1 et en GS/CP, Mme Estelle MATHIEU FSTG en CE2

Absents : Mme Sobeida BAEZ, maman de Stélie en CE1/CM1 et de Slanna en CM2

INTRODUCTION :

Madame la directrice remercie toutes et tous d'être présents à ce premier Conseil d'École. Elle initie un tour de table afin que chacun se présente et fait circuler le document d'émargement.

Un secrétaire de séance est choisi: Mme Elise GUICHET

1. BILAN DE LA RENTREE :

1. La rentrée :

Ce fut une rentrée en musique, souhaitée par Monsieur Jean-Michel Blanquer notre nouveau ministre, qui s'est très bien déroulée et qui fut très agréable : Vivaldi dans le hall d'accueil aux entrées et aux sorties, chorales dans les classes et en collectif, madison proposé par les enseignantes pendant la récréation ont donné une ambiance festive à cette reprise 2017.

Il s'agissait de proposer aux élèves, qui étaient déjà présents l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue. Nous l'avons étendu à l'accueil de nos nouvelles collègues.

2. L'équipe:

Nous accueillons cette année 6 nouvelles collègues enseignantes :

Madame **Laurence BENOIST** qui arrive d'Aigleville,

Madame **Emmanuelle GUIOT**, T1 (Titulaire 1^{ère} année),

Madame **Laurence BRICOUT** qui a pour la 1^{ère} fois un poste entier à l'école Arc en ciel alors qu'auparavant elle occupait un poste de complément de service.

Madame **Isabelle DIDIER** qui arrive de Saint Aquilin, est nommée sur la maternelle à mi-temps, elle a la charge de la classe de GS/CP

Madame **Amy DUPUIS**, FSTG (fonctionnaire-stagiaire) et Madame **Estelle MATHIEU**, FSTG également. Elles fonctionnent en binôme et sont en poste 3 semaines en classe et 3 semaines à l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Education)

La présence de FSTG dans l'équipe représente une contrainte dans l'attribution des classes puisqu'on ne doit leur donner ni CP, ni CM2 et, dans la mesure du possible, pas de double niveau. Elles sont accompagnées par des tuteurs qui les visitent et les conseillent régulièrement afin de valider leur année.

Certains de nos élèves sont accompagnés par des AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) ou AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire).

Elles sont 3 pour 5 enfants:

Madame **Chantal Schmit**, Madame **Adeline MERLIER** et madame **Djémila BOUHALLOUS** (arrivée à la rentrée de novembre).

3. Les effectifs :

L'effectif global de l'école est passé de de 145 à 151 élèves.

Rappel : 2014=115, 2015=126, 2016=145, 2017=151.

La tendance à la croissance perdure depuis 4 ans.

Cette augmentation d'effectifs permettait l'ouverture d'une 7ème classe. Monsieur le DASEN proposait également une ouverture en maternelle. La capacité totale d'accueil étant insuffisante, il n'y a eu qu'une seule ouverture : une 4^{ème} classe en maternelle.

Nous remercions la Mairie de nous avoir aidées à déménager le mobilier de la BCD qui est devenue une classe, puisque la 4^{ème} classe de la maternelle se trouve dans les locaux de l'élémentaire, et à déplacer tout le mobilier des classes de CM2 et de CE2.

- Nous accueillons 151 élèves :
 - 33 élèves de CP ;
 - 34 élèves de CE1 ;
 - 24 élèves de CE2 ;
 - 32 élèves de CM1 ;
 - 28 élèves de CM2.151 élèves en tout
- Ils sont répartis comme suit :
 - 25 CP classe de Madame Laurence BRICOUT ;
 - 8 CP (avec 13 GS) dans la classe de Madame Isabelle DIDIER, soit 21 élèves ;
 - 24 CE1 dans la classe de Madame Dominique HIRSCHMULLER ;
 - 10 CE1 et 10 CM1 dans la classe de Madame Laurence BENOIST, soit 20 élèves ;
 - 24 CE2 dans la classe de Madame Amy DUPUIS et de Madame Idylle MATHIEU ;
 - 22 CM1 dans la classe de Madame Zahia HAMZA CHERIF et de Madame Emmanuelle GUIOT ;
 - 28 CM2 dans la classe de Madame Elodie LETOURNEL.

4. Les effectifs prévisionnels :

Pour l'an prochain, nous accueillerons 33 élèves de grande section.

Ce qui fera :

- . 151 – 28 élèves qui partent en 6^{ème} = 123 élèves ;
- . 123 + 25 élèves qui arrivent de GS = 148 élèves ;
- . 148 : 6 = 24,66 de moyenne par classe.

Si cette prévision se confirme, le nombre de classes restera à 6 puisque le seuil pour une ouverture est à 27.

Seuils d'ouverture et de fermeture de classe élémentaire

	OUVERTURE si...		FERMETURE si...
2 ^{ème} classe	> ou = 20 élèves	Ecole à 1 classe	< 8 élèves
3 ^{ème} classe	> ou = 54 élèves	Ecole à 2 classes	< 20 élèves
4 ^{ème} classe	> ou = 81 élèves	Ecole à 3 classes	< 45 élèves
5 ^{ème} classe	> ou = 108 élèves	Ecole à 4 classes	< 75 élèves
6 ^{ème} classe	> ou = 135 élèves	Ecole à 5 classes	< 100 élèves
...	Multiple de 27	Ecole à 6 classes	< 125 élèves
		Ecole à 7 classes	< 150 élèves
			... multiple de 25

2. LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Procès-verbal des élections :

	Nombre	Pourcentage
Inscrits	252	
Votants	146	57,94% (contre 73,14% en 2016, 60,89% en 2015 et 50,25% en 2014)
Blancs ou nuls	24	
Exprimés		
Sièges pourvus	6 + 4	

Cette baisse de la participation des familles à ces élections est décevante et inexplicable. Madame HAMZA CHERIF rappelle que les candidats doivent procéder à la préparation du matériel de vote (édition des bulletins de vote, préparation des enveloppes, mise sous pli) doit être faite par les candidats.

Les élus :

- 6 titulaires : Mme Christelle FERRAND maman d'Elyne en CE1, M. Ludovic GEAIFFRAI, papa de Cléo en CP, Mme Elise GUICHET, maman d'Emma en CE2, Mme Stéphanie BALESTIBAUT maman de Maxime en CE2, Mme Charlène CHOLET maman de Nolhan en CM1, M. Christophe MASSONET, papa de Louise en CP.

- 4 suppléantes : Mme Céline CARION maman de Lylia en CE2, Mme Géraldine GAUDRE maman de Roxane en CE2, Mme Angélique EXARE, maman de Nathan en CP et Mme Sobeida BAEZ, maman de Stélie en CE1/CM1 et de Slanna en CM2

Contact mail : rpe-arcenciel@outlook.fr. N'hésitez pas à les contacter, ils feront remonter vos questions, vos remarques et vos suggestions.

Ils disposent également d'un panneau d'informations à droite à l'entrée de l'école. Les parents d'élèves vous proposeront cette année encore le « kit écolier » mais cette fois, seuls les paiements en ligne seront possibles. Ils sont aussi à l'initiative d'une aide aux devoirs qui concerne 8 familles cette année.

3. Le Règlement Intérieur de l'école et la vie scolaire

1. Règlement Intérieur :

Le conseil d'école reconduit l'actuel règlement intérieur. (En annexe)

2. Les contacts avec l'école :

- L'utilisation des mails entre enseignants et parents étant quasiment généralisée, c'est la formule à privilégier pour tous les échanges. Lorsqu'un enfant a été absent, un petit mot dans l'agenda ou sur papier libre est néanmoins souhaité à son retour.
- Il nous est difficile de répondre au téléphone lorsque nous sommes en classe ou lorsque nous gérons l'accueil ou la sortie des enfants. Son usage doit être réservé aux urgences.

Horaires à privilégier pour le téléphone:

Matin : tous les jours sauf le mercredi de 8h30 à 8h50

Après-midi : jeudi et vendredi de 13h10 à 13h20 puis après 17h.

Lundi et mardi : toute la journée car la directrice est déchargée.

Le jeudi et le vendredi, elle est dans sa classe et ne répond pas pendant les cours.

Comme annoncé lors des réunions de début d'année, les enseignants reçoivent sur rendez-vous.

En cas de souci ponctuel, le signaler à la directrice qui transmet. La directrice reçoit le lundi et le mardi toute la journée et tous les soirs de la semaine sur rendez-vous.

3. Les vêtements oubliés à l'école :

Nous sommes comme chaque année stupéfaits par l'extraordinaire quantité de vêtements oubliés et non réclamés. La plupart de ces vêtements n'étant pas marqués, nous avons beaucoup de mal à les restituer à leurs propriétaires. Les parents d'élèves hésitent à organiser une permanence qui permettrait aux parents de récupérer des vêtements car l'an dernier cette action n'a pas été très fructueuse. Néanmoins, ils organiseront à nouveau cette permanence le vendredi 15 décembre de 16h30 à 18h30. Ils vendront tout ce qui reste dans une foire à tout. Le bénéfice reviendra à la coopérative. Les invendus partiront à la Croix Rouge.

4. LA COOPERATIVE :

La coopérative dispose de 7997,20€. Un compte-rendu détaillé sera fait au prochain conseil d'école.

L'an dernier nous avons financé 2 belles sorties de fin d'année pour chaque classe.

- CP et CE1 : sortie au château et au Musée des Andelys.
- Les CM1 journée à la pêche à l'étang des pompiers.
- CP/CE2 et CM1 Centre Équestre du CLOS à St. Aquilin de Pacy
- CE2/CM1 et les CM2 ont passé la journée à Léry-Pose. (Tir à l'arc, escalade et catamaran)
- CP et CE1 promenade avec le petit train touristique
- CP/CE2 et CM1 GISACUM

Depuis la rentrée nous avons totalement renouvelé et complété le matériel d'EPS. Nous sommes heureuses de pouvoir proposer aux enfants de nombreuses activités avec du beau matériel.

Nous avons également renouvelé et complété les jeux de cours abîmés ou disparus.

Nous avons également pris un abonnement à « Un jour une actu » pour les classes de CM1 et de CM2 et un abonnement « J'apprends à lire » pour la classe de CE1.

5. LES EVENEMENTS ET LES PROJETS :

a. Exercices liés à la sécurité :

- Un premier exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le mardi 3 octobre 2017.

L'école a été évacuée en 3,49 minutes alors qu'en 2016 l'école avait été évacuée en 2,52 minutes. Pourtant, 2 classes étaient à la piscine.

Nous avons relevé un point à améliorer : dans le couloir vert, 4 classes convergent vers une unique issue de secours latérale. Cela forme un goulot d'étranglement qui ralentit l'évacuation et pourrait être dangereux en cas de réel problème. Il conviendra de réfléchir pour trouver une solution à ce problème.

- Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) simulation du risque « Intrusion de terroristes » s'est déroulé le vendredi 13 octobre 2017. Nous avons opté pour le confinement à l'intérieur de nos classes. Les enfants qui avaient été préparés à cet exercice ont parfaitement respecté le silence, la mise à plat ventre et l'attente de la fin de l'exercice. Seule l'arrivée d'un personnel technique, pas informé de l'exercice, est venue troubler le bon déroulement du dispositif en frappant violemment à la porte du bureau de la directrice et en relevant les stores de la cuisine, inquiet de trouver toute l'école dans le noir.

Puis nous avons organisé un débat sur les risques majeurs que les enfants connaissent déjà, sur ce risque en particulier et sur les conduites à tenir en cas de danger. Des inquiétudes ont été exprimées car certains enfants ont été endeuillés lors de l'attentat de Nice, d'autres étaient à Barcelone lors des attentats de cet été.

b. Les nouveautés :

- Cette année nous avons décidé de pratiquer les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sous la forme d'un projet en EMC (Education Civique et Morale). Ces activités se déroulent le mercredi matin. Lors des 2 premières séances, les enfants ont travaillé sur le thème "Porter secours".

Les familles dont les enfants fréquentent le centre de loisirs de Pacy ont été confrontées à un problème que nous n'avions pas anticipé : le centre accueille les enfants uniquement entre 7h30 et 9h.

Monsieur Yves ROCHETTE, Monsieur Thierry GILBERT et Madame Zahia HAMZA CHERIF se sont réunis afin de trouver une solution. Une dérogation exceptionnelle est proposée aux familles pour la fréquentation du centre de loisirs à partir de 12h. Pour cette période le thème abordé dans les 2 prochaines séances d'APC sera : "Les Handicaps". Elles auront lieu le mercredi 22 novembre 2017 et le mercredi 6 décembre 2017 de 9h à 11h45. Cela laissera le temps aux parents de récupérer leurs enfants et de les conduire au centre où ils seront accueillis à midi pour le repas et le reste de la journée. Il n'y aura pas de réduction du tarif, la facturation se fera à la journée. Un système de co-voiturage pourrait être organisé par les parents pour conduire les enfants au centre.

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le centre au **06.34.96.04.44** ou à l'adresse suivante : accueil.pacy@sna27.fr

Nous espérons que cette dérogation permettra à un plus grand nombre d'enfants de participer à la fois aux APC et au centre de loisirs.

- Inquiets de l'absence de visibilité et de la dangerosité causées par l'attroupement important, à 16h30 devant l'école, les enseignants ont essayé d'organiser la sortie à 2 endroits distincts : Les élèves de CP, CE2 et CM1 sortent par l'entrée principale, les élèves de CE1, CE1/CM1 et CM2 sortent par la sortie située près du terrain de tennis. Après l'expérimentation, cette solution satisfaisante est validée. Une grande vigilance est demandée lors des déplacements et les manœuvres sur le parking. Pour rappel, les places de stationnement situées le long du bâtiment sont réservées aux enseignants.

- L'infirmière rencontrera tous les élèves de CP à compter du 20 novembre. Ce jour-là, les enfants convoqués viendront avec leur carnet de santé et la feuille de renseignements dûment complétée. Elle s'intéressera à la vue, à l'audition et à l'hygiène de vie des enfants. Plus tard dans l'année, elle rencontrera des élèves d'autres classes en fonction des besoins.

- Le LSUN : Dans les textes officiels, nous pouvons lire que les livrets scolaires de l'école élémentaire évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée LSUN "Livret Scolaire Unique National du CP à la 3^{ème}".

Néanmoins nous rencontrons un certain nombre de difficultés techniques dans la prise en main de cette application. Par ailleurs, elle ne correspond pas à nos attentes en termes de contenus. Nous pensons à reprendre un abonnement à LIVREVAL qui nous donnait satisfaction. Il y aura désormais 2 livrets dans l'année. Un en janvier, l'autre en juin.

c. Les activités reconduites :

- Le cycle Volley animé par M. Zakaria BACRI : pendant 8 semaines, les élèves du CP au CM2 bénéficieront d'une initiation au volley. Elle se clôturera par un tournoi pour les élèves de CE2 au CM2 et par un tournoi inter-écoles en fin d'année si possible.

- Les après-midi jeux de société et anniversaires en fin de période : Le 20 octobre, elles ont été remplacées par les activités sportives que nous avons organisées au profit de l'association ELA. Elles faisaient suite à la dictée du début de semaine, lundi 16 décembre dont le texte a été écrit par Leïla Slimani, prix Goncourt 2016. A cette occasion nous avons accueillis M. Yves ROCHETTE qui a lu la dictée aux CM1, M. Philippe PARRA, principal du collège Pompidou de Pacy qui a rencontré ses futurs élèves de 6^{ème} en lisant la dictée aux CM2 et la maman de Madame BRICOUT qui a lu la dictée aux CE1. Nous les remercions chaleureusement ainsi que les parents et les grands parents qui ont fait la dictée avec nous et qui ont participé aux épreuves sportives. Prochain rendez-vous pour les jeux de sociétés le vendredi 22 décembre 2017 avant la chorale de Noël sur la place du village à 18h.

- Le photographe : Cette année le choix s'est porté à nouveau sur le même photographe pour les deux écoles : Monsieur Victor Podgorski. Il est venu à l'école le mardi 10 octobre pour faire la photo de classe et les photos individuelles. Conformément à ce qui a été convenu avec nos collègues de maternelle, les photos des fratries ont été faites en élémentaire.

- La prévention : Dans le cadre de la prévention de la délinquance juvénile, les classes de CM1 et de CM2 ont commencé leur travail avec la Brigade de Protection des Mineurs de Gaillon sur le thème de la Loi.

- La commémoration du 11 novembre 2017 : Comme chaque année les élèves volontaires sont invités à participer à la cérémonie de commémoration de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918. Le rendez-vous avec la directrice est fixé à 10 heures sur la place du village.

- L'opération "sapins de Noël" est reconduite et étendue à la maternelle. Vous pourrez acheter vos sapins à l'école, les emporter le 15 décembre entre 16h30 et 18h et les rapporter après les fêtes entre le 8 et le 12 janvier 2018.

- La traditionnelle chorale de Noël sur la place communale aura lieu le vendredi 22 décembre à 18h. Le comité des fêtes offre des chocolats aux enfants et la possibilité de boire un vin chaud aux adultes.

d. Les projets en attente :

- Nous sommes déçues de n'avoir reçu aucune réponse de l'appel à projet "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité" auquel nous avons participé avec pour objectif la mise en place d'un ENT (Espace de travail Numérique) afin de favoriser le développement de pédagogies innovantes.

7. TRAVAUX ET PROJETS DE LA MAIRIE

- La mairie a financé l'achat d'un nouveau copieur nouvelle génération.
- Les services techniques ont installé des porte-manteaux devant la classe des CM2 (ancienne BCD) et sur le mur le long de la salle de restauration. Ils ont également remonté et espacé tous les porte-manteaux existants.
- L'investissement de 5 500€ prévu dans le projet "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité" sera reporté à l'année suivante si nous ne sommes pas retenus cette année.

8. QUESTIONS DIVERSES :

- Le bruit à la cantine : la mairie équipe les tables d'un revêtement qui atténuera les bruits.
- La demande de subventions dans le cadre de la sécurisation des écoles a été refusée. Une nouvelle demande a été faite.
- La commission de cantine se réunit une fois par mois. Elle travaille à l'équilibre des menus et à l'éducation au goût. N'hésitez pas à faire remonter vos questions ou suggestions.

L'équipe remercie la municipalité pour son écoute et sa réactivité face aux besoins de l'école, le comité des fêtes pour le prêt de matériel et sa collaboration à certaines manifestations, les membres du service technique pour leur dévouement, M. Bernardi gérant du château de Ménilles qui nous accueille gratuitement sur le domaine, les parents pour leur aide permanente et les enfants pour l'énergie qu'ils impulsent quotidiennement.

CONCLUSION :

Avant la levée de la séance, le second Conseil d'Ecole est fixé au

mardi 13 février 2017 à 17h30.

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF et Madame Elise GUICHET.

Il sera consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : www.menilles.fr rubrique « écoles » et envoyé aux adresses mails des familles.

La séance est levée à : 19h30

Annexe :

REGLEMENT INTERIEUR de l'ECOLE ELEMENTAIRE « Arc en ciel »

✉ **4 Le Clos d'Enneval 27120 MENILLES**

☎ **09 67 19 57 19**

@ 0271535x@ac-rouen.fr

ADMISSION – INSCRIPTION – RADIATION

a. Admission: Les enfants ayant 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours sont admis au CP. Les cas de maintien ou de passage anticipé seront soumis à l'avis du Conseil des Maîtres. En cas de désaccord avec les parents, la décision est prise par le DA-SEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Les enfants des familles itinérantes seront admis dans les mêmes conditions.

b. Inscription: L'inscription se fait à la mairie et l'admission auprès de la Directrice de l'école avec le certificat de radiation de l'école d'origine, la photocopie des vaccins obligatoires, celle du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

c. Radiation: En cas d'arrivée dans l'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté. En cas de départ de l'école, la demande d'un certificat de radiation devra être signée par les deux parents. Il sera fourni le jour où l'enfant quitte définitivement l'école.

FREQUENTATION – HORAIRES

a. Fréquentation: La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée et justifiée rapidement par les familles par mail ou par téléphone. A la fin de chaque mois, la directrice doit signaler au Directeur Académique, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins 4 demi-journées dans le mois. La circulaire n° 2011-0018 du 31-1-2011 relative à la lutte contre l'absentéisme scolaire, priorité absolue de la communauté éducative, donne toutes précisions utiles à ce sujet.

b. Horaire des cours :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

L'accueil des élèves se fait 10 mn avant le début de la classe du matin et de l'après-midi. Tout incident survenu en dehors des heures de cours n'est plus sous la responsabilité de l'Education Nationale

c. Horaires garderies scolaires:

lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h50h puis de 16h30 à 18h30.

Inscription en mairie. (Toute demi-heure commencée est due).

CONTACTS AVEC L'ECOLE

a. Courriels: école: 0271535x@ac-rouen.fr

L'utilisation des e-mails entre enseignants et parents étant quasiment généralisée, c'est la formule à privilégier pour tous les échanges. Toute absence d'un enfant doit être signalée par mail par les familles. A son retour, un petit mot mail ou un mot dans l'agenda ou sur papier libre est souhaité.

b. Appels téléphoniques:

école: **09 67 19 57 19** ou **06 60 82 12 00**

Horaires à privilégier:

Matin : tous les jours de 8h30 à 8h50

Après-midi : lundi et jeudi de 13h10 à 13h20 à puis de 16h40 à 17h

Le lundi et le mardi : La Directrice déchargée de sa classe peut répondre au téléphone toute la journée sauf en cas de rendez-vous ou de réunion. Elle ne répond pas pendant les heures de cours le jeudi et le vendredi.

c. Rencontres : Les enseignants reçoivent sur rendez-vous après confirmation mutuelle de la date et de l'heure du rendez-vous.

d. Réunions: Une réunion d'information des familles est organisée par chaque maître à une date aussi proche que possible de la rentrée des classes. La Directrice peut les réunir chaque fois que la vie de la communauté scolaire l'exige.

SANTE - HYGIENE

a. La santé: Les enfants doivent se présenter en parfait état de propreté et exempts de possibilité de contagion. Pour toute difficulté persistante, le médecin de l'Education Nationale sera sollicité.

- Les enfants atteints d'une maladie chronique pourront se voir administrer des médicaments pendant le temps scolaire dans le cadre d'un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** signé par les parents, les enseignants, la directrice, le médecin scolaire et les autres personnes concernées.

- Aucun traitement lié à une affection saisonnière ne sera administré à l'école.

- En plus de l'armoire à pharmacie de l'école, chaque classe possède une trousse de premiers secours à emporter dans tout déplacement à l'extérieur de l'école.

- Le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif. En effet, ceux-ci, de par leur vocation même, se doivent d'être des lieux d'exemplarité, de prévention et d'éducation à la santé.

- La présence d'animaux doit être compatible avec les exigences de l'hygiène et de la sécurité.

b. Hygiène: A l'école, le nettoyage des locaux est quotidien et l'aération suffisante pour les maintenir en état de salubrité.

La pratique, constamment encouragée, de l'ordre et de l'hygiène permet aux enfants de contribuer au maintien de l'état de propreté des locaux et au respect des personnels de nettoyage.

SURVEILLANCE – TEMPS RECREATIFS – SORTIE DES ELEVES

a. Le service de surveillance est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres. La surveillance des élèves doit être continue. Elle s'exerce pendant la période d'accueil de 10 minutes avant l'entrée en classe, dans les classes, pendant les récréations, durant le mouvement de sortie à la fin des classes et au cours des déplacements hors de l'école, dans le cadre d'une activité scolaire.

b. Pendant les temps récréatifs, la cour dispose de plusieurs espaces dédiés : Basket, pingpong, foot, et divers.

L'école fournit des ballons, des cerceaux, des cordes, des raquettes et des balles de ping-pong, des palets. Il n'est pas nécessaire d'en apporter, l'école en étant suffisamment pourvue. Les jeux de balles ou de ballons sont interdits par temps humide.

L'utilisation de petits jouets est permise mais sera interdite dès lors qu'elle mettra en péril la sécurité des enfants ou qu'elle donnera lieu à des incivilités.

Pour rappel, sont autorisés : les cordes à sauter, les cartes de 7 familles, les élastiques, palets pour marelle, les petites figurines, les petites voitures. Ces jouets doivent être de taille et en nombre raisonnables. Ils ne sont utilisés que pendant les récréations de milieu de matinée ou d'après-midi et la récréation de cantine. Ils ne doivent être sortis ni en classe, ni pendant le repas sous peine de confiscation.

Sont interdits : les billes, calots et boullards, ballons en cuir, cartes de type Pokémon téléphones portables (même éteints).

L'école ne saurait être responsable de la perte ou de la détérioration de jouets, d'objets de valeur ou de bijoux.

c. A l'issue des classes du matin et du soir :

- Soit les enfants rentrent chez eux sous la seule responsabilité des familles, l'école n'est pas responsable au-delà de 16h30.

- Soit ils sont pris en charge, à la demande de la famille, par un service de transport, de garderie ou de cantine. La famille doit informer par écrit de toute modification occasionnelle.

- Lorsqu'un enfant n'est pas récupéré après les cours, il est systématiquement mis en garderie. La prestation est facturée par la mairie.

USAGE DES LOCAUX – SECURITE

a. Usage des locaux: L'utilisation des locaux, en dehors des heures et périodes scolaires, par des personnes étrangères à l'école est soumise à l'autorisation du Maire et du Conseil d'Ecole. Les associations de parents d'élèves habilitées, dans le cadre de leurs activités de délégation, sont dispensées de cette procédure.

b. Sécurité: L'ensemble des locaux est confié à la directrice, responsable de la sécurité des personnes et des biens.

Le Conseil d'Ecole peut demander la visite de la commission de sécurité.

Des PPMS et des exercices de sécurité incendie ont lieu suivant la réglementation en vigueur.

VIE SCOLAIRE

a. Les principes de laïcité s'imposent à tous les élèves et à toutes les personnes participant à l'action éducative. De ce fait, le port de signes ou de tenues ostentatoires indiquant une appartenance religieuse, quelle qu'elle soit, est interdit.

b. La tenue vestimentaire est propre, correcte et adaptée aux activités pratiquées à l'école. Une certaine vigilance est souhaitée de la part des parents dans son choix et dans celui des accessoires de mode.

Sont interdits: tongs, claquettes et chaussures à talons hauts à l'origine de chutes voire d'entorses ; vêtements un peu trop dénudés et maquillage inadaptés à l'école élémentaire ; boucles d'oreilles de type créole ou pendantes pouvant donner lieu à des accidents.

c. Il est vivement conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant. A la fin de chaque période, les vêtements oubliés non marqués seront vendus par les représentants de parents d'élèves lors d'une foire à tout. Les invendus seront déposés à la Croix Rouge.

d. Les supports utilisés en classe (cahiers, classeurs, évaluations...) sont réservés à l'usage exclusif des enfants et des enseignants. Les parents ne doivent ni les annoter, ni les corriger.

e. Afin d'assurer la protection des mineurs face à internet, une charte signée par les enseignants, les enfants et les parents sera mise en place.

f. Le respect d'autrui et des biens de la communauté doivent être garantis à l'école. Les agressions verbales ou physiques et les dégradations du matériel sont interdites. Toute transgression de cette règle sera sanctionnée.

Tout objet dangereux est prohibé. Tout jeu mettant en péril la sécurité ou l'intégrité physique et morale des enfants est interdit.

g. L'assurance scolaire : Il est vivement conseillé aux familles de souscrire une assurance comprenant la responsabilité civile et l'individuelle accident garantissant les dommages que l'enfant cause à autrui, se cause à lui-même ou dont il peut être victime (bris de lunettes, de dents, d'appareils d'orthodontie ...) et pour les vols.

PARTICIPATION DE PERSONNES ETRANGERES A L'ENSEIGNEMENT

Chaque maître demeure constamment responsable des élèves qui lui sont confiés. En cas de nécessité et pour l'encadrement des élèves au cours d'activités se déroulant pendant le temps scolaire, la Directrice peut accepter ou solliciter la participation à l'action éducative d'un intervenant extérieur ainsi que de parents volontaires agissant à titre bénévole.

L'entrée de personnes ou groupes pouvant apporter une contribution à l'enseignement est soumise à l'autorisation du Directeur Académique. Cette autorisation ne peut excéder la durée d'une année scolaire.

Les AESH (**Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap**) participent à la vie éducative sous l'autorité de la Directrice et du maître de la classe concernée.